



Direction de la Communication
Communiqué

Mercredi 20 mai 2020

Covid-19 Fonds de solidarité

Pour soutenir les petites entreprises et associations, la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois en partenariat avec La Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque des Territoires a abondé un fonds de solidarité et de proximité porté par Initiative Lot-et-Garonne.

Des prêts à taux 0% d'un montant de 5 000 € à 15 000 € maximum sont accordés aux entreprises impactées par la situation sanitaire, dès maintenant.

Les dossiers de demandes doivent être déposés de manière dématérialisée sur le site dédié à cette aide d'urgence : www.fondstpenouvelleaquitaine.fr

BENEFICIAIRES

Le fonds de prêts s'adresse aux commerçants, artisans, services de proximité ou associations, sous certaines conditions.

DISPOSITIF

- Prêt public à taux 0
- D'un montant de 5 000 à 15 000 €
- Durée de remboursement de 4 ans avec possibilité d'un différé maximal de 12 mois
- Pas d'exigence de contreparties bancaires privées
- Versement en une seule fois après signature du contrat de prêt sous réserve d'une domiciliation bancaire en France
- Sous réserve d'instruction du dossier et en fonction des éléments ci-dessous, le prêt octroyé pourra s'élever à 100 % du besoin net mis en évidence.

Pour entamer, cette démarche, le service Développement Economique de la CAGV accompagne les entreprises.

CONTACT : dev.eco@grand-villeneuvois.fr

- **Christophe Martin** : Directeur Général Adjoint
- **Alicia HO** : Chargée de mission